

## **MESSAGE DU PRESIDENT FELIX HOUPHOUËT-BOIGNY A L'OCCASION DE LA JOURNEE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT.**

5 JUIN 1985

M'adressant à la nation, à l'occasion de la célébration, le 5 juin dernier, de la 12<sup>e</sup> Journée Mondiale de l'Environnement, j'ai souligné que notre pays adhère pleinement au concept d'environnement, considéré comme allié inséparable du développement.

En effet, parce que la qualité de l'environnement influence profondément le développement et vice versa, il ne saurait y avoir de développement véritable, apportant des réponses satisfaisantes et durables aux aspirations profondes de nos masses populaires, sans un environnement de qualité, et sans une saine perception de cet environnement par l'homme, principal agent destructeur de son propre cadre de vie, il ne saurait y avoir de développement global, endogène, capable de s'auto-entretenir, sans relations adéquates entre l'homme et son environnement, entre l'homme et les ressources que recèle cet environnement.

Mon message de cette année me permet de réaffirmer d'emblée que la Côte d'Ivoire, forte des leçons tirées de l'évolution récente de la crise et de sa persistance dans certaines régions du globe, notamment dans nos jeunes Etats et singulièrement en Afrique, continuera de suivre résolument ce cap, en s'attachant tout particulièrement à donner et dans les deux sens, aux relations environnement-développement, un contenu plus positif et plus réaliste, qui tienne dûment compte, à la fois de notre situation écologique actuelle, de nos besoins propres, de nos possibilités réelles et des lourdes contraintes que la récession fait peser sur notre marche en avant.

Ce faisant, nous veillerons, conformément au thème des journées de 1985 « Jeunesse, population, environnement », à encourager toutes les initiatives autres que celles de l'Etat, qui pourraient se mobiliser en faveur de l'environnement.

Il ne se passe pas de semaine sans que les mass-média ne nous renvoient les images insupportables d'un univers ravagé, d'une humanité meurtrie, d'un monde déshumanisé, en quête d'âme, de pain, d'eau, de terre et de paix.

Pour avoir pendant des décennies, exploité sans ménagement les ressources généreusement mises à sa disposition par la nature, pollué, sans vergogne, l'eau et l'air par les résidus nocifs de son activité multiforme d'homo faber, détruit à la légère la forêt, sans reboiser suffisamment et à temps, mettant ainsi imprudemment à nu les sols fertiles, l'homme, tel la cigale de La Fontaine, « s'est trouvé fort dépourvu quand la sécheresse fut venue ».

La tragédie qu'il vit aujourd'hui est le lourd tribut qu'il paye à une nature en rébellion, parce qu'excédée par ces abus de tous genres et qui exige désormais le respect de ses droits.

Citons à ce propos le Dr Tolba, directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement : « si l'on avait veillé à prévenir l'érosion des sols, le déboisement et d'autres atteintes à l'environnement, la sécheresse aurait eu des effets beaucoup moins ravageurs ».

Cette tragédie, dont les ressorts profonds sont donc d'origine essentiellement anthropique et écologique, aucun continent ne la vit autant que l'Afrique ! Nulle région n'en porte les stigmates autant que l'Ouest africain !

Qu'on en juge par ces faits !

Dans une vingtaine de pays, 30 millions d'Africains souffrent de la famine et il faudrait un milliard et demi de dollars pour résoudre leurs problèmes alimentaires.

Partout, l'eau se raréfie et avec elle le couvert végétal et les terres de culture.

Le lac faguibine au Mali, et les lacs du Delta central du Niger sont de nos jours pratiquement à sec ; ainsi la sécheresse impulse le mouvement du rouleau compresseur de la sahélanisation et de la désertification qui avance inexorablement de 10 km en moyenne par an, se déployant dans nos contrées du Sahara au Nord, vers l'océan au Sud, contraignant les nomades à se sédentariser, repoussant au passage dans le « V » baoulé la lisière savane-forêt, de Yamoussoukro à Agboville.

Gardons-nous donc de lancer de manière simpliste et hâtive ces « cela n'arrive qu'aux autres ».

D'ailleurs les préjudices importants, déjà causés à notre environnement, ainsi que les menaces qui pèsent sur lui, sont là pour nous rappeler que si nous n'y prenons pas garde, si, dès à présent, nous ne menons pas tous ensemble, sans nous reposer trop facilement et exclusivement sur l'état-providence, un combat résolu et méthodique contre l'avancée du désert et les autres fléaux qui risquent de frapper notre environnement, combat qui est pourtant parfaitement à notre portée malgré les sévères contraintes que la crise nous impose, alors nous risquons d'hypothéquer dangereusement l'avenir de notre belle et chère Côte d'Ivoire agricole et agro-industrielle.

La Journée Mondiale de l'Environnement et notre semaine nationale de l'environnement sont pour nous l'occasion propice de nous poser à cet égard des questions cruciales : au-delà de la récrimination facile et du simple slogan, que faisons-nous concrètement pour faire échec aux dégradations ? Est-ce suffisant ?

Quel effort supplémentaire pouvons-nous et devons-nous envisager pour faire davantage et mieux ?

A quel niveau ?

C'est le lieu de rappeler les trois objectifs majeurs de la politique écologique nationale, menée par le Gouvernement dans tous les domaines, pour traduire dans les faits l'interdépendance environnement-développement :

Premièrement :

Assurer la sauvegarde, au besoin la réhabilitation de nos grands écosystèmes naturels, qui comprennent notamment : nos forêts, nos savanes, notre faune, notre flore, nos sols, nos zones côtières, nos eaux fluviales, lagunaires et marines avec leurs ressources halieutiques, notre atmosphère, cela en vue de freiner puis d'inverser à terme la tendance à leur détérioration continue.

La protection de l'éléphant, emblème national et désormais patrimoine national en danger, et la surveillance de la forêt de Taï, reconnue par la communauté scientifique internationale, à travers l'UNESCO, comme l'une des 16 réserves mondiales de la biosphère et bien entendu la préservation de nos ressources en forêts denses, sont des points d'application privilégiés et des temps forts de cette politique.

Deuxièmement :

S'efforcer d'assurer dans les établissements humains, tant en milieu urbain que rural, une certaine qualité de la vie, grâce notamment à la promotion d'un habitat décent et à la pratique d'une hygiène stricte et d'une alimentation équilibrée.

Troisièmement :

S'efforcer d'établir au sein de nos écosystèmes naturels et de notre cadre de vie, des relations nouvelles entre l'homme, son milieu et les ressources de ce milieu, relations de nature essentiellement normative et prenant appui sur :

- Les exigences d'un développement qui se veut auto-centré sur nos besoins, et auto-entretenu ;
- Les capacités potentielles des écosystèmes, ainsi que les équilibres écologiques naturels, dont dépend leur fonctionnement optimum.

Dans un contexte mondial de crise persistante, force nous est d'imaginer des solutions originales et efficaces, adaptées à notre situation écologique actuelle, à nos besoins réels et à nos moyens propres, aptes à promouvoir cette politique globale.

La recherche scientifique joue à cet égard un rôle stratégique.

L'Etat doit au premier chef donner l'exemple de ce sursaut écologique national.

Il lui appartient, en effet, de créer un contexte macro-économique national, favorable à la poursuite des objectifs de notre politique de l'environnement, en continuant à intégrer en termes concrets, dans tous les domaines, à tous les niveaux, et dans toute la mesure du réalisable, le concept d'environnement à celui de développement et cela, du stade de la planification de nos actions, à celui de leur mise en œuvre opérationnelle sur le terrain, en passant par l'étape de la programmation.

Tant que cette interdépendance environnement-développement ne sera pas traduite avec rigueur et fermeté dans nos plans, programmes et projets nouveaux, comment pourrions-nous éviter la répétition des coûteuses erreurs du passé ?

En outre, tout comme à l'intérieur, c'est au gouvernement qu'incombe la lourde tâche de favoriser la création à l'extérieur, d'un cadre macro-économique de nature à permettre un plus grand épanouissement de nos initiatives en faveur de l'environnement.

La lutte pour un échange moins inégal et pour un prix plus rémunérateur de nos produits de base, la pratique d'une coopération régionale dynamique dans toutes les questions d'environnement ayant un impact transfrontière, la promotion d'une coopération internationale renouvée, soucieuse d'asseoir dans la paix et la fraternité vraie, un développement international mieux partagé et plus équilibré, ce sont là autant d'orientations essentielles et permanentes que notre gouvernement, en la matière, s'attachera à suivre résolument.

Afin d'atteindre les objectifs principaux qu'elle s'est fixés, la Côte d'Ivoire a déjà entamé un certain nombre d'actions intégrées et coordonnées, en matière d'environnement, dans quatre domaines majeurs :

- Industrie, aménagement du territoire ;
- Habitat, eau, assainissement ;
- Mers, lagunes et eaux intérieures ;
- Forêts, flore, faune et sols.

Ainsi, dans le premier grand domaine, celui de l'industrie et de l'aménagement du territoire, et concernant la planification et la mise en œuvre de nos programmes de développement industriel et urbain, l'industriel et le promoteur sont incités, par les pouvoirs publics, à prendre dorénavant en compte les pollutions et les impacts néfastes des processus de fabrication et des aménagements sur les écosystèmes naturels, afin de prévenir à la source les nuisances et les agressions et de réduire les coûts de traitement de rejets polluants ainsi que les charges de réparation des dommages éventuellement causés aux milieux récepteurs.

Cette démarche demeure encore assez souple et libérale : il revient en effet à chaque entreprise d'évaluer le coût de la prévention, par rapport au coût de réparation des dommages éventuels et puis de faire son choix, en fonction de son contexte économique propre, en prenant en compte le bénéfice qu'elle peut tirer de la réduction des gaspillages et de la valorisation des déchets ; des expériences fort intéressantes ont été réalisées ou sont en cours de développement, par le Groupe Blohorn, la Société Ivoirienne de Raffinage et, en ce qui concerne la méthanisation des effluents d'huile de palme, par la société Palmindustrie.

La politique du Gouvernement est tout aussi active dans le second domaine majeur, celui de l'habitat, de l'eau et de l'assainissement.

S'agissant en particulier de la gestion des ressources en eau, qui touchent les masses populaires en ville comme dans le monde rural, la Côte d'Ivoire a depuis la première décennie de son indépendance, inscrit au rang de ses préoccupations prioritaires, la protection de l'environnement, comme l'atteste éloquemment le programme « 12 000 puits » lancé depuis 1973 et freiné quelque peu depuis par les seules contraintes de la crise.

Le Gouvernement met également un accent particulier sur l'amélioration de la salubrité publique : un important effort a été fait avec le programme d'assainissement de la ville d'Abidjan, impliquant la collecte des eaux usées et la mise en place d'un rejet en mer, puis dans l'élaboration d'un schéma de collecte et d'élimination des déchets et résidus solides des villes d'Abidjan et de l'intérieur, avec recyclage de certains produits et enfin la recherche et la mise au point de divers procédés d'assainissement adaptés.

Quant au programme « mers, lagunes et eaux intérieures » de notre politique nationale de l'environnement, il entrera avant fin 1985 dans sa phase opérationnelle, avec la mise en place du réseau national d'observation des eaux, destiné à la surveillance systématique et continue des pollutions affectant celles-ci, notamment à partir des rejets d'eaux usées domestiques, des effluents industriels et des goudrons, toutes choses de nature à affecter les sites, à contaminer les poissons et autres organismes vivants et à détériorer la qualité du milieu récepteur-eau.

Par ailleurs, le plan national d'intervention d'urgence contre les pollutions accidentelles en mer et en lagune, contre les accidents pétroliers en particulier, (plan pollumar) dont la mise au point est terminée, sera bientôt soumis au Gouvernement.

Ce réseau d'observation et ce plan d'urgence revêtent une importance essentielle pour notre pays, compte tenu des risques élevés pour l'environnement engendrés par la localisation à Abidjan, sur les rivages de la lagune Ebrié, de 65% de notre potentiel industriel, la concentration urbaine qu'elle entraîne et le développement de « l'Off-Shore » pétrolier dans les eaux sous juridiction nationale.

En outre, va sa mettre en chantier, dans le cadre d'une concertation interministérielle, un code national de l'environnement qui, pour chaque aspect majeur de notre politique écologique, fixera des normes de référence.

Le réseau national d'observation des eaux marines et lagunaires par exemple, qui est appelé à s'étendre à la surveillance systématique de l'ensemble des milieux naturels, implique pour sa mise en place, une définition claire des normes de rejet dans les milieux récepteurs, des sources en eau potable, de l'assainissement, de la politique de prévention industrielle, pour ne citer que ces exemples.

Ce futur texte doit également définir des normes de gestion, un véritable code de bonne conduite pour tous nos grands écosystèmes naturels.

J'ajoute que le phénomène de l'érosion côtière, cet autre fléau écologique, retient toute notre attention : une équipe pluridisciplinaire, assistée par le PNUE et l'UNESCO est à pied d'œuvre pour rechercher et proposer des solutions diligentes et efficaces.

Enfin, le domaine des forêts et des savanes tropicales et de la faune est la composante la plus importante de notre politique écologique nationale.

Consciente de ce que notre essor d'aujourd'hui et de demain repose et reposera encore longtemps sur la qualité de nos forêts tropicales et de nos savanes, donc sur celles des sols et du climat que celles-ci contribuent puissamment à régénérer, la Côte d'Ivoire s'est résolument lancée dans un vaste combat contre l'avancée du désert et du Sahel, combat mené à partir de la réhabilitation des forêts tropicales et des savanes.

Notre pays, qui partage le point de vue de cet éminent expert de la Banque Mondiale selon lequel « le désert ne vient pas du Nord mais du Sud », demeure convaincu que pour lutter efficacement contre la désertification, aussi bien chez nous qu'au-delà de nos frontières, il faut reconstituer et développer notre patrimoine forestier, de manière à réaliser une couverture végétale suffisante, judicieusement répartie sur le territoire, bénéfique pour les sols, apte à favoriser le transfert du Sud au Nord jusqu'aux confins du Sahel, des masses d'air océanique chargées d'eau, capable de consolider l'humidification de l'atmosphère, c'est-à-dire également d'amoinrir l'influence négative de l'harmattan, catalyseur des feux de brousse et des incendies de forêts.

L'importance des enjeux en présence, au regard de la pénurie de nos moyens et de nos maigres ressources en cette période de crise, doit nous conduire à développer une stratégie originale à tous les niveaux afin de protéger efficacement notre patrimoine forestier.

En moins d'un siècle, nous avons perdu plus des 3/4 de notre manteau forestier.

A l'heure actuelle, nos réserves en forêts denses ne couvrent plus que 20% de la surface du territoire, soit les 4 millions 700 000 ha du domaine forestier permanent de l'Etat, auxquels s'ajoutent 2 millions d'ha de parcs nationaux.

Ce seuil est le minimum vital en dessous duquel il ne faut pas descendre, sous peine de déséquilibrer gravement et irréversiblement le climat de notre pays.

Au niveau de l'intervention de l'Etat, une intense politique de reboisement a été mise en place, qui se heurte à de multiples difficultés essentiellement d'ordre financier.

En effet, la SODEFOR reboise à la vitesse de 5 000 ha par an, alors que nous continuons à pratiquer un déboisement intensif au rythme de 280 000 ha par an.

En réalité, en dehors des restrictions financières, nous aurions dû, pour combler le retard enregistré par ce programme, et endiguer le phénomène de la

désertification, reboiser au rythme optimum de 50 000 ha par an, ou minimum de 10 000 ha par an.

Face à l'agression subie par nos forêts et nos savanes qui compromettent gravement les fondements de notre essor agro-industriel, l'Etat n'est pas, pour l'heure, capable d'assurer seul les charges que représente la restructuration forestière.

Il doit trouver auprès du monde rural qui est en grande partie à l'origine du déboisement, tant par la pratique de la culture itinérante que pour la fourniture du bois de chauffe, le soutien complémentaire indispensable à son action.

Pour cela, il est nécessaire d'associer le monde rural à la production forestière.

Sur le territoire, nous nous apprêtons à lancer à travers le programme dit des « 1 200 forêts », une opération ambitieuse mais réaliste, visant à constituer autour de 1 200 villages sélectionnés, de petites réserves boisées, véritables « bois sacrés » des temps modernes, propres à satisfaire les besoins ruraux en bois de chauffe et en bois de service, à créer simultanément un micro-climat local favorable, tout en offrant un refuge au gibier, réduisant ainsi la pression sur les massifs du domaine de l'Etat.

Cette stratégie serait d'autant plus salutaire que dans l'immédiat, et tous les experts l'admettent, nous n'avons pas nécessairement besoin de réaliser d'immenses espaces forestiers ; si nous parvenons grâce à ces petites forêts villageoises, propriétés des ruraux, à ralentir le rythme de destruction du domaine forestier actuel, à intégrer l'arbre dans les activités économiques du paysan en vue de créer chez lui une attitude nouvelle et plus positive envers l'arbre et la forêt, ainsi que sa flore et sa faune, qui seraient perçus dorénavant comme sources complémentaires de revenus, donc comme des entités à respecter, à préserver et à entretenir, un grand bond en avant serait fait vers la réussite finale de notre politique écologique en matière forestière.

A l'instar de nos paysans, nos collectivités territoriales devraient se constituer des forêts communales qui seraient aussi leurs propriétés ; la réalisation de ces forêts consoliderait d'abord l'avènement d'une mentalité nouvelle envers l'arbre, la forêt et la faune ; elle contribuerait à la réhabilitation de nos sols et de notre couvert végétal, en réduisant la forte pression sur le domaine forestier de l'Etat, due à son exploitation intensive par les divers usagers ; elle procurerait enfin des recettes substantielles aux municipalités.

Dans une telle approche, l'Etat ne serait pas totalement absent ; c'est à lui qu'incomberaient : la fourniture des espèces d'arbres sélectionnés par la recherche forestière, la sensibilisation, l'encadrement et la formation des paysans par les agents du Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts.

Afin de mener à bien cette approche globale et cohérente de la protection de notre patrimoine forestier, y compris de sa flore et de sa faune, nous nous

attacherons à renforcer, dès le budget 1986, les moyens humains et matériels d'encadrement et de surveillance de l'administration des eaux et forêts.

Enfin, dans tous les aspects de notre combat contre la dégradation de l'environnement, il est vital de diffuser les connaissances acquises à l'ensemble des agents du développement, depuis les concepteurs, jusqu'aux hommes de terrain, cela à travers un programme intensif de sensibilisation, d'information et de formation (ou programme national SIF), qui doit en outre, contribuer puissamment à renforcer les liaisons et les synergies transectorielles, fondamentales pour toute action écologique globale et cohérente.

Là encore, l'Etat, détenteur pour l'essentiel de nos moyens de communication de masse, joue un rôle primordial, opportunément relayé par l'action des organisations non gouvernementales (ONG) et des collectivités territoriales.

Nous pourrons, par de telles voies, réaliser l'un de nos objectifs majeurs en matière de politique écologique nationale : établir au sein de nos écosystèmes naturels et de notre cadre de vie, des relations nouvelles à caractère normatif entre l'homme, son milieu et les ressources de son milieu.

Dans cet esprit, le plus important de notre stratégie de protection de notre patrimoine forestier réside sans conteste dans le lancement de programmes de développement rural intégré, programmes pluridisciplinaires, plurisectoriels et cohérents, en cours d'expérimentation notamment dans le Centre et dans le Centre-Ouest, prenant en compte les conditions écologiques, en particulier l'équilibre bioclimatique de la région ; faisant appel à tous les domaines d'activités concernés par la forêt, notamment : industries du bois, agriculture, foresterie, élevage, hydraulique, travaux publics.

Il s'agit d'assurer une bonne conservation des sols et des eaux, une protection et une régénération méthodique du couvert végétal, tout en répondant de façon optimale et harmonieuse à tous les besoins économiques essentiels des industriels et des masses paysannes : exploitation forestière, aménagement des pistes de dessertes, mise à disposition de terres à cultiver, aménagement des bas-fonds, affectation des zones de pâturages et des terrains de parcours, fourniture de bois de chauffe et de service qui, on le sait, constituent une des causes majeures de destruction de nos forêts.

En définitive, ces programmes de développement rural intégré visent, grâce aux technologies de l'agroforesterie adaptées à nos besoins, à faire de nos forêts une couverture dynamique, à la fois protectrice, aussi bien pour l'agriculture d'exportation, l'agriculture vivrière que pour les bois d'énergie et de service.

Là réside la solution de l'avenir, prélude à une vraie politique nationale d'aménagement global et cohérent de l'espace rural, solution dont la mise en œuvre généralisée est hélas freinée par les méthodes traditionnelles de financement par tranches sectorielles.

En cette Année internationale de la Jeunesse, il convient aussi d'associer pleinement nos jeunes, ceux des écoles notamment, au noble combat pour l'environnement.

Toute politique écologique authentique est avant tout une politique pour demain.

Les jeunes d'aujourd'hui, responsables demain, seront les premiers bénéficiaires de notre politique de l'environnement.

Il incombe donc, à ces futures élites, d'être les fers de lance de ce combat.

La renaissance de l'école liée à l'environnement serait une composante majeure de la stratégie d'ouverture de cette action en direction de la jeunesse.

Imaginons dans nos 9 000 écoles, « 9 000 forêts » et « 9 000 vergers », pourquoi pas quel formidable élan cela ne donnerait-il pas à la promotion de l'arbre et de la forêt, à la protection de la faune et à la préparation du paysan moderne de demain ?

Si chaque élève plantait un arbre chaque année, la face écologique de la Côte d'Ivoire, à coup sûr, changerait radicalement.

L'école conservatoire des espèces végétales et animales, voilà qui permettrait de relier plus intimement notre système éducatif à notre cadre naturel de vie, d'apprendre à nos enfants à connaître, à respecter, à aimer et à savoir gérer nos plantes, nos arbres, nos forêts, notre terre nourricière ; y aurait-il meilleure préparation pour le futur retour à la terre de ces jeunes, une fois déscolarisés ?

L'expérience très encourageante menée depuis bientôt une dizaine d'années, sous l'impulsion de quelques pionniers, au sein de 13 coopératives scolaires, notamment au Lycée 1 de Daloa, au Lycée des jeunes filles de Bingerville ainsi que dans les Lycées modernes de Toumodi et de Bouaflé, montre bien le rôle capital que peut jouer l'école pour créer, au sein de toute la population scolaire, une sensibilisation nouvelle et plus positive à l'égard de l'arbre, de la forêt et de sa faune ; préparer l'intégration des jeunes dans la société et la vie active, en les formant aux activités de production liées à la sauvegarde de nos écosystèmes naturels et de notre environnement en général : horticulture de qualité à Bingerville, apiculture à Toumodi, sylviculture et horticulture à Daloa et à Bouaflé enfin en les initiant à la puériculture, aux principes d'une alimentation équilibrée, à l'hygiène et à l'action sanitaire pouvant s'étendre au contrôle de la qualité des eaux des villages par les jeunes, etc.

Ainsi, le champ d'activités des coopératives est illimité et se situe à un double niveau : elles préparent les enfants à la vie active et elles permettent dans le même temps d'accroître la prise de conscience de l'ensemble de leur environnement.

Un autre intérêt majeur de ces coopératives réside dans le fait que l'école devient aussi un champ idéal pour la vulgarisation des résultats de la recherche,

surtout dans le domaine des technologies nouvelles : énergie issue de la biomasse et énergie solaire par exemple – les esprits de nos jeunes sont d'autant mieux préparés ainsi à adopter les nouvelles sources d'énergie qui pourraient s'avérer socialement aussi acceptables que le bois de chauffe.

Enfin ces coopératives, par les profits qu'elles dégagent, sont susceptibles de financer des équipements collectifs pour les établissements scolaires et d'alléger d'autant le budget national.

Pour toutes ces raisons, nous devons promouvoir encore davantage tant en milieu urbain que rural ces coopératives scolaires qui revêtent une importance stratégique dans le domaine de l'environnement.

Le moment semble également venu, d'intégrer l'éducation environnementale, à part entière, dans nos programmes scolaires et de l'étendre à l'ensemble du cycle d'enseignement.

La jeunesse, notamment celle des écoles, doit être désormais le pilier le plus ferme de notre politique écologique nationale.

L'exemple de sa réussite éclatante en milieu scolaire démontre très clairement l'impérieuse nécessité de mettre en place, préalablement à toute initiative en faveur de l'environnement, des hommes et des structures, capables d'autoentretenir l'élan initial, puis de conduire les tâches d'encadrement, en s'efforçant de lier dans toute la mesure du possible, comme c'est le cas pour les coopératives, les actions de protection de l'environnement à des activités lucratives, ce qui présente un triple avantage :

- offrir aux jeunes une occasion privilégiée de ressentir la satisfaction morale que procure la qualité du travail bien fait, au service d'une noble cause et pour la collectivité ;
- créer des ressources permettant à l'activité de s'autoalimenter et à la collectivité de financer des équipements sociaux ;
- former les jeunes à des métiers nouveaux et notamment les préparer au retour à la terre.

On le voit bien, la lutte pour le maintien d'un cadre de vie écologiquement sain et pour la sauvegarde de notre environnement, se situe à l'opposé de l'amateurisme et du dilettantisme où certains voudraient le confiner.

C'est un combat noble, rude et complexe, qui requiert une grande rigueur.

C'est dire que dorénavant les opérations « coups de balais » gagneraient à n'être organisées que si des structures d'encadrement efficaces et viables sont mises en place pour assurer leur suivi.

Il en va de même pour les « Journées de l'arbre » qui devraient se situer dans le cadre cohérent mais souple des programmes établis par les Eaux et Forêts, offrant ainsi à nos collectivités, nos ONG et nos jeunes, l'occasion privilégiée de concourir également au programme national de reboisement en zone de savanes qui, malgré la disponibilité des pépinières et de l'encadrement, réalise à peine le dixième de son objectif de 2 000 ha par an.

En substance, ce message adressé à la Nation ivoirienne, en ce jour anniversaire de la conférence historique de Stockholm sur l'environnement, se veut d'abord un message d'espoir, mais également un message d'avertissement.

J'en appelle à la conscience des Ivoiriens d'origine et d'adoption qu'ils perçoivent clairement les graves dangers qui menacent notre patrimoine naturel donc l'essor agricole et agro-industriel de notre chère et belle Côte d'Ivoire, et se mobilisent, en conséquence, sans plus tarder, pour protéger nos précieuses ressources et édifier un développement durable, autocentré et écologiquement sain.

Certes, comme je l'ai dit, l'Etat continuera à faire son devoir partout où cela est nécessaire, partout où cela est possible, mais il est grand temps que nous réalisons que l'environnement est l'affaire de tous, en particulier l'affaire des paysans et de toute la population ; il est grand temps que nous prenions conscience du rôle central de la jeunesse dans ce domaine.

Les jeunes d'aujourd'hui sont appelés à être un jour les dépositaires de l'héritage de leurs aînés.

C'est dire qu'ils ont une part de responsabilité dans les tâches qui nous incombent pour préparer l'avenir en vue de satisfaire les besoins des générations du 21<sup>ème</sup> siècle.

Il leur appartient en conséquence d'œuvrer d'ores et déjà à la consolidation et à la poursuite de l'effort d'édification nationale en cours, en vue de contribuer à bâtir à leur tour un monde prospère, à léguer à la chaîne des générations.

J'en appelle donc à notre jeunesse ardente et fière, à son imagination créatrice, à sa vaste intelligence, à sa capacité d'entreprendre, de construire et d'innover dans le respect de nos valeurs, à son aptitude à persévérer au service des causes les plus nobles, notamment celles de notre patrie, de l'Afrique, du développement international et de l'homme, pour qu'elle se mobilise en faveur de l'avènement d'une ère nouvelle, où le mariage de l'environnement et du développement connaîtra enfin son plein épanouissement, dans le cadre d'un dialogue franc et d'une fraternité véritable entre toutes les nations, pour le plus grand bien de tous les peuples du monde.

Continuons tous ensemble à édifier la Côte d'Ivoire de demain, une Côte d'Ivoire toujours belle et prospère, forte, juste et équilibrée.

Vive la Côte d'Ivoire !

Vive la terre des hommes !

Vive la paix et la fraternité entre les peuples !